

## ORGANISATION DE L'APPEL À CONCURRENCE

### ARTICLE 1 : MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

#### 1.1 Présentation des dossiers de candidature

Le candidat est invité à présenter un dossier comprenant une déclaration de candidature ainsi que ses propositions.

#### 1.2 Dépôt des offres

Les dossiers devront être déposés **au plus tard le 24 octobre 2025.**

- *Sous format papier*

À l'adresse suivante :

**PÔLE RELATIONS ENTREPRISES, COMMERCE ET CARRIÈRES**  
**Espace Clément Bayard**  
26 rue Clément Bayard  
92300 LEVALLOIS PERRET

**Horaires d'ouverture : 9h à 12h et 14h à 17h du Lundi au Vendredi**  
**Sauf jours fériés**

L'enveloppe devra comporter les mentions suivantes :

**« EXERCICE D'UN COMMERCE AMBULANT SUR LE DOMAINE PUBLIC  
NE PAS OUVRIR »**

- *Sous format dématérialisé*

Les dossiers devront être transmis à l'adresse mail suivante :  
[dev.eco@ville-levallois.fr](mailto:dev.eco@ville-levallois.fr). Un courriel accusera réception des documents.

#### 1.3 Modalités d'examen des offres

À la réception des offres, une analyse de ces dernières sera effectuée par le Pôle Relations Entreprises, Commerce et Carrières, selon les différents critères énoncés à l'article 1.5.

## **Exercice d'une activité de commerce ambulant sur le domaine public.**

Durant la phase d'examen des offres, la Ville pourra, le cas échéant prendre contact avec les candidats afin d'obtenir les précisions qu'elle jugera utile et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire.

La Ville se réserve le droit d'éliminer les offres incomplètes ou non-conformes à l'objet de la consultation.

La Ville se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune des offres exprimées ne lui paraît pouvoir être retenue.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur offre.

### **1.4 Critères de jugement des offres**

Les critères suivants seront analysés au regard des éléments transmis par chaque candidat dans le cadre de son projet et notamment des éléments remis au titre de l'article 2.2.

- Diversité et qualité des produits notamment au regard du choix et de la variété des produits proposés, de leur qualité et de leur originalité, du circuit d'approvisionnement et de son impact environnemental, des modalités de préparation des denrées, des prix pratiqués à la vente.
- Conditions d'exploitation notamment en termes de réduction des impacts environnementaux générés par l'activité, de traitement des déchets, de la présentation des produits et de leur emballage, des choix esthétiques du commerce ambulant, des capacités d'accueil et d'installation de la clientèle.
- Capacité d'autonomie en eau et en énergie, avec une attention particulière portée à la nature de la source d'énergie utilisée ainsi qu'au niveau sonore généré qui ne devra pas être source de nuisance. Le nombre de décibels en état de service devra être communiqué au préalable.

## **ARTICLE 2 : DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE CANDIDAT :**

### **2.1 Déclaration de candidature**

Le candidat fournira une déclaration de candidature comprenant :

- Une copie de la pièce d'identité pour les ressortissants de l'UE, ou de titre de séjour en cours de validité ;
- Une fiche descriptive indiquant sa dénomination, sa forme juridique, son siège social, ses coordonnées téléphonique et courriel, la liste des dirigeants et/ou des personnes ayant qualité pour engager le candidat ;
- Les statuts de l'association et le certificat de dépôt en Préfecture si le candidat est une association ;
- Un extrait K-bis du RCS ou du RNE en cours de validité si le candidat est une société ; un CV ou tous document relatif à ses références professionnelles, de nature à garantir sa capacité à assurer l'exploitation d'une buvette ;
- Tous documents financiers de nature à apprécier les capacités du candidat.

Le candidat certifiera que les renseignements fournis sont exacts.

## **2.2 Offre du candidat**

Le candidat présentera son projet de la façon la plus détaillée possible, comprenant notamment :

- Les conditions d'exploitation, les horaires d'ouverture, les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'activité, les propositions éventuelles d'aménagements de l'emplacement;
- Les moyens humains et les qualifications du personnel ;
- Un descriptif :
  - ✓ Des articles commercialisés,
  - ✓ de la gamme et la diversité des produits, et de leur emballage
  - ✓ de la politique de vente envisagée ainsi que les tarifs des produits commercialisés,
  - ✓ les modalités de prise en considération par l'exploitation des principes environnementaux, du développement durable, du respect des conditions d'hygiène et du traitement des déchets générés par son activité
  - ✓ des visuels et descriptifs techniques et esthétiques caractérisant le commerce ambulant qu'il entend exploiter
- Tous éléments visant à établir l'adéquation de ses propositions avec la clientèle potentielle sur les emplacements visés à l'exploitation ainsi que le projet d'aménagement,
- Toute information complémentaire que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier, et la mise en perspective des conditions d'exploitation.